



## Procès-verbal de la séance du 2 mars 2026

Appel

### Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2026
3. Préavis municipal N° 02/2026 – Demande d'un crédit de réalisation pour la construction d'un bâtiment regroupant les futures activités footballistiques pour le terrain de football synthétique à la Crosette (Denges)
4. Préavis N° 03/2026 – création d'une nouvelle association intercommunale enfance et jeunesse
5. Bilan de législature
6. Communications municipales
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

Le Président, M. Sébastien Baconnier, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming.

Avant de débiter la séance, il passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui annonce que la Municipalité a appris ce jour avec tristesse le décès de M. Erwin Burri, ancien Syndic. La Municipalité et le personnel communal adressent leurs plus sincères condoléances à son épouse, ses proches et ses amis. Une minute de silence en sa mémoire est proposée. Il précise qu'un hommage complet lui sera rendu lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Sébastien Baconnier constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, le 18 février 2026 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Chantal Vittoz,  
MM. Claude Bucher, Gilles Corbel, Daniel Dietrich, Philippe Diserens, Jean-François Martin, Davide Piras, Charles Richard, Luc Vuagniaux

### Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Non-excuse :

Mme Mireille Gogniat  
MM. Cédric Rieben, Christian Wagner

48 membres du Conseil communal sont présents. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.



Le Président rappelle que les intervenants sont invités à se déplacer au pupitre, afin de permettre l'enregistrement et la diffusion en streaming.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Ceci n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 9 février 2026**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

### **3. Préavis municipal No. 02/2026 – Demande d'un crédit de réalisation pour la construction d'un bâtiment regroupant les futures activités footballistiques pour le terrain de football synthétique à la Crosette (Denges)**

Le Président annonce que M. Samy Pache se récusé lors du traitement de ce préavis, invoquant un intérêt personnel. Il y aura donc un conseiller de moins pour le décompte du vote. Il passe ensuite la parole à M. Jérôme De Benedictis, Syndic responsable du préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président le remercie et passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Jonathan Gandillon, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Pierre Etter intervient. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

*En regard du préavis N°02/2026 qui nous est soumis ce soir, j'ai pris le temps d'analyser les résultats factuels de notre législature 2021-2026. Je souhaite partager avec vous quelques constats qui, je l'espère, nourriront nos réflexions futures.*

*Premièrement, faisons le bilan des crédits votés ces cinq dernières années. La liste est longue et les montants sont éloquentes :*

- *En 2022 : Plus de 3,2 millions pour les études du complexe scolaire et de la ferme du Château.*
- *En 2023 : 1,3 millions pour le Club House et les terrains de tennis, et 1 million pour le chemin du Muveran et ses arrosages automatiques*
- *En 2024 : 2,9 millions pour l'acquisition du Domaine des Abbesses.*
- *En 2025 : 3,6 millions pour le terrain de football synthétique à Denges, et 300'000 pour la patinoire de Morges.*
- *Et enfin, en 2026 : Le grand saut avec 46 millions pour le nouveau complexe scolaire (dont 12 millions pour la gym, et 14 millions pour la piscine), et ce soir, une demande de 3,7 millions de francs pour ce bâtiment de football, donc un total de 7,2 millions pour ce site footballistique.*

*Cela m'amène à mon premier point de préoccupation : les totaux. Chers collègues, pour la législature 2021-2026, nous avons accepté d'engager un total d'environ 62 millions de francs. Sur cette somme, le total des investissements purement sportifs s'élève à près de 35 millions de francs. Pour une petite commune comme la nôtre, qui compte environ 3'000*



habitants et un millier de foyers, cela représente une charge théorique d'impôt de près de 35'000 francs par foyer, uniquement allouée au sport. Vous conviendrez que c'est un montant exorbitant.

Mon deuxième point concerne la méthode, et plus particulièrement ce projet de football. Je trouve irrespectueux envers notre Conseil d'avoir découpé en deux préavis distincts un seul et unique projet d'infrastructure. Nous pouvons lire à la page 1 du préavis que la Municipalité justifie ce choix comme « un processus progressif, dissociant la temporalité liée à la création du terrain de football de celle liée au bâtiment ».

Soyons francs : c'est difficile à avaler. Fractionner un projet global de plus de 7,2 millions de francs pour, disons-le, « faire mieux passer la pilule » est un procédé hautement contestable. Cette manière de faire risque, à terme, d'éroder sérieusement la confiance que ce Conseil accorde aux propositions de l'Exécutif.

Mon troisième point porte sur le retour sur investissement. Si l'on met dans la balance toutes ces dépenses, quels sont les projets qui génèrent de réelles rentrées financières pour notre Commune ? Il n'y en a que deux : la ferme du Château (du moins espérons-le) et le DDP en faveur de Bowling Miami SA. À l'horizon, seuls le PPA Chaney et quelques futurs projets immobiliers permettront de renflouer nos caisses.

C'est pourquoi, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, je me tourne vers l'avenir et vous pose ces questions :

1. Quel est l'avenir prévu pour le Vieux Collège et l'administration communale, ainsi que pour le terrain adjacent ?
2. Quelles sont les options envisagées pour créer de possibles bâtiments de logements à haut rendement sur la place du village, ou des vignes adjacentes ?
3. Quelle est la planification exacte pour la rénovation et la reconstruction au Platane ?
4. Qu'en est-il de nos terrains communaux à usage collectif et des terrains agricoles au chemin de Lizet ?
5. Et plus globalement, quelles sont les perspectives de développement pour notre commune avec le nouveau Plan Général d'Affectation (PGA) à venir ?

Pourriez-vous s'il vous plaît préparer, pour une prochaine séance, une présentation détaillée sur tous les actifs de la commune (terrains, DDP, bâtiments) ? Nous avons besoin de comprendre quelle est la vision stratégique de la Municipalité pour la prochaine législature, et surtout, quels projets permettront de générer des revenus pérennes plutôt que de solliciter continuellement le porte-monnaie des contribuables.

Pour en revenir spécifiquement au Préavis N°02/2026 qui nous occupe ce soir. Je relève que la commission d'objet estime que le projet en lui-même est « bien structuré et mûrement réfléchi ». De son côté, la commission des finances préconise son acceptation, mais elle souligne aussi à juste titre sa surprise face à l'augmentation de 16% du coût de ce bâtiment par rapport aux estimations, et demande qu'une réflexion soit menée pour éviter ces mauvaises surprises devenues récurrentes.

Cependant, que les choses soient claires : mon intervention vise avant tout à replacer ce vote dans le contexte de nos dépenses globales. L'acceptation de ce bâtiment de football n'est en aucun cas un chèque en blanc accordé à la stratégie financière de l'Exécutif. Serait-il possible à l'avenir davantage de transparence dans la présentation des coûts totaux de nos infrastructures, et une véritable vision stratégique et financière pour l'avenir d'Echandens ?

M. Jerome De Benedictis répond, dans l'ordre aux points soulevés. Par rapport à la liste des dépenses de la législature, il précise que la Municipalité avait présenté une vision des investissements prévus. Il convient que les chiffres sont très élevés sur la durée d'une législature. Un chiffre de Fr. 35'000'000.- pour le sport est mentionné, ce qui est une fierté pour la Municipalité. La préoccupation de la Municipalité est de gérer non seulement les deniers publics de la Commune, mais également les infrastructures mises à disposition des citoyens. En ce qui concerne le tennis, il rappelle qu'il n'était plus possible d'organiser des compétitions, vu l'état des installations. Les rénovations étaient donc nécessaires. Quant au foot, depuis un mois l'accès au terrain n'est pas possible à cause des conditions



météorologiques. C'est donc avec fierté que la Municipalité souhaite dépenser cet argent pour que les jeunes du village puissent continuer à pratiquer le sport.

Il revient sur la mention de « Méthode irrespectueuse de découpage des processus » et précise qu'il avait été expliqué que le processus se fera en deux temps, afin de pouvoir commencer le chantier des terrains.

Concernant la mention de retour sur investissement, il précise que grâce aux prédécesseurs et à des investissements effectués, la Commune a dépensé de l'argent sur des objets de rendement. Il mentionne le domaine des Abbesses qui génère un léger bénéfice. Il rappelle néanmoins, que ce n'est pas le rôle d'une Commune de faire uniquement des opérations financièrement viables. Le rôle d'une commune est d'agir pour le bien de la population, en mettant à disposition des infrastructures permettant de faire des activités et du sport.

Il revient également sur les projets à terme évoqués. Il rappelle les élections du 8 mars prochain. Le programme de la prochaine législature sera élaboré courant mai par la nouvelle Municipalité élue. Il présume que le montant total de la prochaine législature sera au-delà de celui de la législature en cours.

En ce qui concerne les logements à haut rendement, il confirme qu'ils seront réalisés là où c'est possible. Si le Conseil devait décider de mettre  $\frac{3}{4}$  de LUP dans le PA du Chaney, il ne s'agirait pas d'un projet à haut rendement. C'est le Conseil qui décide, s'il veut des logements à Utilité public ou à haut rendement. L'exploitation des parcelles en zone d'utilité publique, la rénovation des Platanes 7, la modification du PGA sont des projets qui seront traités en toute fin de législature ou en début de la législature suivante.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts entre le moment du crédit d'étude et le crédit de construction, il regrette une situation qui le rend mal à l'aise. La SIA prévoit des phases (étude préliminaire, avant-projet et finalement projet). Les chiffres avancés dans les études préliminaires sont malheureusement souvent dépassés. La Municipalité ne peut pas faire autrement que de transmettre les chiffres obtenus.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No. 02/2026
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(43 oui – 3 non)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'695'000.00 pour la construction d'un bâtiment regroupant les futures activités footballistiques,
- de prélever ce montant sur nos liquidités ou de solliciter un emprunt pour tout ou partie du montant.

#### **4. Préavis municipal No. 03/2026 – Création d'une nouvelle association intercommunale enfance et jeunesse**

Le Président passe la parole à Mme Muriel Andrey, municipale responsable du préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à Mme Natalie Gisling, Présidente de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Sébastien Baconnier demande si un autre membre de la Commission souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Avant d'ouvrir la discussion, il rappelle que les conclusions du préavis, y compris les statuts, étant le résultat d'une négociation intercommunale, ayant fait l'objet d'un examen par une commission consultative, ils forment un ensemble indivisible. Le Conseil se prononcera donc globalement sur l'acceptation ou le refus de l'ensemble des conclusions du préavis. Il ouvre la discussion.

M. Luc Vittoz revient sur un article paru dans le Journal de Morges concernant le fait que St-Prex est sorti de l'AJEMA en décembre 2025 pour rejoindre le réseau Dame Tartine. Ce transfert a eu des conséquences financières avec des augmentations de 42% sans modification des prestations. Ce qui était également soulevé est la précipitation des événements. Le Conseil communal avait validé le transfert fin 2024 et les parents ont reçu les contrats en décembre 2025 pour l'année 2026. La Municipalité de St-Prex parle aussi d'un problème de tarifs qui n'avaient pas été adaptés depuis 2014. St-Prex offre un soutien à quelques familles particulièrement touchées jusqu'à la fin de la législature, en attendant que des solutions soient trouvées. Il souhaite savoir si tout a été bien pensé par rapport au projet de transfert qui occupe le Conseil ce soir.

Mme Muriel Andrey précise que St-Prex a rejoint un réseau qui existait déjà et qui a appliqué une nouvelle politique tarifaire. Ici il s'agit d'une création d'un nouveau réseau dont le but est de garder la plus grande stabilité et la même politique tarifaire pour au moins deux ans. Ensuite, ce sera de la compétence du Conseil intercommunal.

En ce qui concerne la précipitation des événements, elle convient que tout va en effet très vite. Il faut mettre en place un réseau pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Le préavis va être présenté dans les quatre communes d'ici la fin du mois. Un travail sera fait avec des professionnels. Les parents ont également déjà reçu une information en 2025. Le but est d'être le plus ouvert possible et de communiquer. L'idée est d'être dans la stabilité.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No. 03/2026
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

1. d'approuver la constitution de l'association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge, à buts multiples, au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes,
2. d'accepter les statuts de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge tels que présentés,
3. d'accepter que la commune d'Echandens y adhère,



4. d'autoriser la commune d'Echandens à sortir du réseau AJEMA pour le 31.12.2026,
5. d'autoriser la commune à dénoncer la convention de l'entente scolaire de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs pour le 31.12.2026,
6. d'octroyer à la Municipalité un crédit extra-budgétaire au budget 2026 de CHF 165'000.00 afin de financer la phase transitoire vers la nouvelle association.

## **5. Bilan de législature**

Le Président passe la parole à M. Jerome de Benedictis, qui informe l'assemblée qu'au moment d'élaborer l'ordre du jour de la présente séance, la Municipalité a souhaité présenter un bilan de législature. Malheureusement, la forme retenue pour la présentation de ce bilan, était sous forme d'une page web. Néanmoins, la Municipalité est arrivée à la conclusion que cette page web n'était pas prête à être présentée. Afin de présenter un résultat de bonne qualité, la Municipalité propose de reporter ce point à une prochaine séance de Conseil ou de transmettre un lien pour y accéder le moment venu.

## **6. Communications municipales**

### **M. Christian Müller**

#### **1. Apprentis service de voirie et des espaces verts**

*Après quelques mois de formation, la Municipalité en accord avec les responsables du service et de la formation des apprentis, ont décidé de mettre un terme au contrat qui liait l'apprenti au service de la voirie et des espaces verts et la Commune et ce au 31.12.2025.*

#### **2. Personnel service de voirie et des espaces verts**

*Nous vous informons que conformément à ce qui avait été annoncé lors de la présentation du budget 2026, M. Jorge Marques a été engagé en CDI au 01.01.2026.*

#### **3. Armoire de chargement et de rangement des batteries de l'outillage et des machines du service de voirie et des espaces verts**

*Dans le canton de Vaud, le stockage et la charge de batteries lithium-ion sont soumis à des exigences strictes de l'ECA Vaud et aux normes AEAI (sécurité incendie). Une armoire de sécurité résistante au feu est recommandée pour limiter les risques d'incendie.*

*Ces batteries, bien que dotées d'une technologie plutôt sûre, ne sont pas sans danger pour autant. En effet, elles présentent une très haute densité énergétique chimique et électrique qui produit des incendies spectaculaires et très difficiles à éteindre.*

*Afin de se mettre aux normes, nous avons fait l'acquisition de deux armoires de chargement et de rangement, pour un montant de Fr. 14'865,90 TTC.*

*Cette acquisition nous permet ainsi de « compartimenter » les batteries, et ainsi en cas de départ de feu de l'une d'elles, d'être isolées et garantir la sécurité du reste des locaux.*

#### **4. Suivi de mise en conformité des séparatifs des bâtiments privés**

*Dans le cadre de la collaboration de la Commune avec l'ERM, ainsi que dans la continuité des mises en conformité des séparatifs, il se trouve que nous avons encore 29 parcelles privées concernées par des raccordements non conformes.*

*Bien que bénéficiant d'une cartographie dans notre SIT de ces raccordements non conformes, nous ne possédons pas d'autres informations que des maisons en rouge et une annotation « non conforme ».*

*La Municipalité, n'ayant pas les ressources nécessaires en interne pour gérer ce dossier, s'est appuyée sur son partenaire habituel, pour la soutenir.*

*Le cahier des charges est le suivant :*



- Identification des bâtiments non conformes
- Analyse de la non-conformité
- Préparation et proposition de courrier mettant en évidence la non-conformité, avec rappel des articles de lois et règlements
- Proposition de délais d'exécution et voie juridique en cas de non-exécution
- Suivi des réponses ainsi que des relances
- Gestion de l'intégration dans le SIT des travaux une fois exécutés

Cout de l'opération Fr. 31'000.-- TTC, montant imputé au compte affecté des égouts.

## **Mme Muriel Andrey**

### **1. Complexe scolaire**

Suite à l'acceptation du crédit de construction par le conseil communal, aucun référendum n'a été déposé. Le permis de construire entre en force le 06.03.2026.

### **2. Projet création ERAS**

Le canton a décidé de renforcer l'action sociale sur le territoire et d'améliorer la coordination avec le secteur médico-social. Les ARAS (association régionale pour l'action sociale) de Morges-Aubonne-Cossonay et de Nyon vont fusionner pour créer le ERAS (établissement régionale d'action sociale) La Côte, dont la mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027. L'objectif est d'harmoniser les territoires de l'action sociale et des associations/fondations de l'aide et des soins à domicile, afin de créer une coordination sur les plans sociaux et médicaux-sociaux. Le conseil intercommunal de l'ARASMAC va disparaître au profit d'un conseil d'établissement dans lequel les communes seront représentées. L'actuel directeur de l'ARAS de Nyon a été désigné pour diriger le futur ERAS. Le directeur du ARAS Morges-Aubonne, a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2026, il est remplacé ad-intérim jusqu'au 31 décembre 2026 par la Directrice financière. La réalisation de ce projet demeure toutefois conditionnée à l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur les établissements régionaux d'action sociale, laquelle sera soumise au Grand Conseil dans le courant 2026.

Durant cette phase de transition, la continuité des prestations aux usagers est assurée, tout comme le maintien de la qualité de la prise en charge. L'ensemble des sites actuels est conservé afin de garantir accessibilité et proximité. Les équipes de directions actuelles restent en place et continuent à piloter les prestations à ce jour. Le futur ERAS sera construit avec des groupes de travail, composés du personnel des deux ARAS.

### **3. Engagement collaborateur service des bâtiments**

M. Davide Matos a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme collaborateur au service des bâtiments. Cela permet de seconder M. Luis Da Silva, de le remplacer en cas d'absence et de reprendre certaines tâches, comme les contrats de gérance, par exemple. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein des collaborateurs de la commune.

### **4. Accueil de jour**

Une convention a été signée entre l'AJEMA et Little Green House pour l'ouverture d'une garderie de 44 places à la rte des Toches. L'ouverture est prévue pour l'été 2026.

## **M. Jerome De Benedictis**

### **1. Rencontre des entreprises**

La Municipalité rencontrera les entreprises et commerces du village le mercredi 29.04.2026 dans les locaux du bar le DIX26. Cette rencontre, qui se tient tous les deux ans, permet aux autorités et au personnel communal d'échanger avec les représentants du tissu économique du village et de présenter les associations telles que l'ARCAM ou le DELP.

## **2. Boursière communale**

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer l'engagement de Mme Corinne Collé dès le 01.03.2026 pour la fonction de boursière communale. Mme Martine Comte, reste boursière titulaire jusqu'au 31.12.2026. La période de tuilage prévue sur 2026 est conforme à la demande formulée par la Municipalité dans le cadre du préavis sur le passage au MCH2.

### **M. Xavier Dutruit**

#### **1. Bureau technique**

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer l'engagement de M. Salah Allaoui dès le 1er janvier 2026 en tant que responsable de la police des constructions, en remplacement de Mme Catherine Baehler.

### **Mme Catherine Bertone**

#### **1. Délégué à la Durabilité**

Nous avons pu accueillir notre nouveau délégué à la Durabilité, M. Jean-Luc Sonnet à partir du 1e février dernier.

## **7. Communications du Bureau**

**Don à l'association Perla.** Le Président donne lecture du courrier de remerciement de la co-directrice de Perla, suite au don des jetons de présence 2025 du Conseil communal.

**Elections communales du 8 mars 2026.** Le Président rappelle la manière correcte de voter à la suite d'interpellations qu'il a reçues. Il rappelle en particulier l'importance de ne mettre qu'un seul bulletin dans l'enveloppe et d'utiliser uniquement le matériel fourni.

Concernant le vote pour la Municipalité, il précise qu'il faut mettre au minimum une croix sur le bulletin.

Il remercie les personnes s'étant mises à disposition pour le dépouillement.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. Christian Binggeli souhaite partager quelques réflexions en cette fin de législature. Il rappelle que des projets importants ont été réalisés et s'en réjouit. Néanmoins, il revient sur les écarts importants entre les montants annoncés et les crédits finaux. Cela fragilise la confiance et complique le rôle de contrôle des conseillers. Il ne remet pas en cause la nécessité des projets, mais souligne le fait que les montants sont régulièrement dépassés. Il cite l'exemple de la cantine du foot. Un montant de Fr. 85'000.- est annoncé pour la cuisine. Il semble que l'exemple pris pour établir ce prix soit le cas de Lonay à Fr. 95'000.-, adapté à la grandeur du projet d'Echandens. Il regrette, qu'aucun détail quant à ce chiffre n'est disponible. Il estime qu'il faut changer la façon de fonctionner (investir davantage dans la phase d'étude pour avoir des estimations plus rigoureuses, réfléchir avec les communes partenaires, de travailler avec un bureau d'architectes ou d'ingénieurs attiré), afin de garantir de la transparence. Il a le sentiment que la Commune investit beaucoup dans les études, mais pour des résultats trop approximatifs. Il précise que ses remarques sont formulées non pas comme une critique, mais comme une invitation à améliorer les pratiques pour les projets à venir.

M. Luc Vittoz soumet deux questions : de quelle façon seront publiés les résultats des élections (pilier public, réseaux sociaux, site internet) ?

Deuxième question : demande si la Municipalité peut expliquer le nouveau manège de la ligne de bus 702 au centre du village.

M. Sébastien Baconnier répond que les résultats seront affichés dans les meilleurs délais au pilier public et simultanément sur le site internet de la Commune.

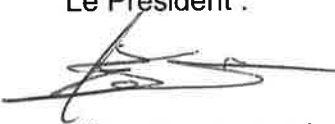
M. Christian Muller répond à la question concernant le manège de la ligne de bus 702. L'arrêt Centre en direction de Bussigny a été temporairement déplacé sur initiative des MBC. En 2025, la compagnie a demandé si elle pouvait procéder à des changements de chauffeur sur le territoire communal. Cela a été accordé. Il s'avère néanmoins qu'il y a des problèmes avec les chauffeurs. Les remplaçants arrivent avec du retard et souvent les deux bus sont arrêtés en même temps au centre du village. Il est dès lors impossible pour tout véhicule de passer, ce qui génère des énervements de la part des automobilistes. Des manœuvres dangereuses et des vitesses excessives, ont été constatés. La Commune s'est adressée à la direction des MBC qui a promis de prendre des mesures, mais rien n'a été fait. A la suite d'un deuxième courrier de la part de la Commune, elle a été assurée que la situation avait changée et que le remplacement de chauffeur se fera à l'arrêt Poste et que l'arrêt du Centre sera rétabli durant la semaine.


M. Dominique Tavel revient sur l'intervention de M. Pierre Etter concernant l'affectation du collège actuel qui va se libérer. Il estime que cette parcelle doit être valorisée rapidement. Il est connu qu'un changement d'affectation prend beaucoup de temps. En ce qui concerne la ferme du Château, il demande où en est la procédure. Il estime qu'il est important de mettre en valeur les biens communaux. Il souhaite que des propositions soient faites pour aménager le Centre du Village et alléger la charge fiscale du contribuable.


M. Xavier Dutruit répond que l'enquête de la Ferme du château est terminée et qu'elle a engendré deux oppositions qui doivent être traitées. La synthèse CAMAC est attendue.

M. Jerome De Benedictis répond concernant la parcelle du Chaney. L'attribution du Municipal en charge de cette affaire n'est pas tout à fait établie. Néanmoins, il convient qu'il faut agir vite. La Municipalité attendait pour cela la fin du délai référendaire et l'entrée en force du permis de construire. Cela devrait être chose faite d'ici deux ou trois jours. En ce qui concerne la valorisation des parcelles du village, il ne s'agit pas d'utilité publique, mais de propriété publique et de rendement. Un programme de législature sera élaboré par la nouvelle Municipalité. La valorisation de ces parcelles en fera partie ou non. Il s'agit de réserves financières potentielles qui pourraient être activées par la Municipalité de demain ou celle d'après-demain.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt la séance vers 21h00.

Le Président :  Sébastien Baconnier

La Secrétaire :  Thérèse Maillefer



CONSEIL COMMUNAL  
\* D'ECHANDENS \*